

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 14084

Concernant :

Dépôt effectué par :

Sasv AMARINE EXTERNE
Immeuble Péricentre
Rue Van Gogh
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Saco AGAPES
rue Van Gogh
Immeuble Péricentre
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro RCS : Lille B 509 530 770

<107437/2008B02795>

Pièces déposées le 27/10/2010	Numéro : 3008517
Décision de l'associé unique du 15/09/2010 - Changement de dénomination - Changement de Président - Modification de l'objet social - Modification(s) statutaire(s) Ancienne dénomination : AMARINE EXTERNE Nouvelle dénomination : 3 BRASSEURS FRANCE	
Décision du Président du 15/09/2010 - Transfert du siège social - Modification(s) statutaire(s) - Nomination de Directeur Général de l'Immeuble Péricentre, rue Van Gogh à VILLENEUVE D'ASCQ au 30 boulevard Jean-Baptiste Lebas à LILLE	
Statuts mis à jour du 15/09/2010	

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



107437
8517

AMARINE EXTERNE
Société par Actions Simplifiée à capital variable
Immeuble Péricentre - Rue Van Gogh
59650 Villeneuve d'Ascq

RCS Lille B 509 530 770
SIRET 509 530 770 00015

DECISION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2010

L'associé unique de la société AMARINE EXTERNE :

La société 3 BRASSEURS INTERNATIONAL SAS, anciennement dénommée LES TROIS BRASSEURS SAS, Société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est à LILLE (59800), 30 boulevard Jean-Baptiste LEBAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro B 434 036 042, représentée par Monsieur Philippe PICHLAK, en sa qualité de Directeur Général.

A décidé ce qu'il suit :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de « AMARINE EXTERNE » en « 3 BRASSEURS FRANCE ».

En conséquence de ce changement de dénomination sociale, l'article 2 des statuts de la Société est modifié et libellé comme suit :

ARTICLE 2 - Dénomination sociale

La dénomination sociale est :

« 3 BRASSEURS FRANCE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de désigner la SAS 3 BRASSEURS INTERNATIONAL, anciennement dénommée LES TROIS BRASSEURS SAS, Société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est à LILLE (59800), 30 boulevard Jean-Baptiste LEBAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro B 434 036 042, en qualité de Président de la Société aux lieu et place de la SA AGAPES.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de ne pas procéder à la désignation d'un cotresignataire des actes visés par l'article 10-4 des statuts de la société, le Président et le Directeur Général de la société agissant conjointement à ce titre.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de préciser l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts intitulé « Objet » comme suit :

« La société a pour objet, directement ou indirectement, en France :

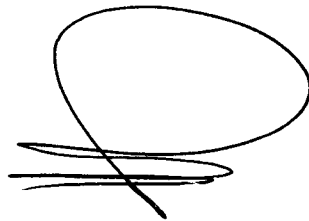
- Toute opération commerciale se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'activités de restauration et de débit de boissons, sous toute forme, brasserie, buvette, cafétéria, restaurant, fast-food en libre-service ou en service traditionnel ;
- La production et fabrication sur chacun des sites d'exploitation de bière et plus généralement toute activité brassicole ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La prise, l'acquisition, la prise et/ou la mise en location-gérance, l'exploitation d'accord de franchise permettant de valoriser l'existence, la notoriété, le savoir-faire acquis dans les différents domaines de la restauration ;
- La prestation de tout service, notamment de formation, dans le secteur de la Restauration, principalement de type traditionnelle, à toute entreprise ayant des liens directs ou indirects ou des intérêts communs avec la Société, ses actionnaires ou l'une de leurs filiales et participations détenues directement ou indirectement.
- La prise de participation directe ou indirecte de la société dans toute opération commerciale ou industrielle pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autre.

- Et plus généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, civile, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe. »

CINQUIEME DECISION

L'associé décide que le présent acte sous seing privé vaut décision collective de l'associé et en conséquence sera reporté dans le registre des procès-verbaux d'assemblées.

SAS 3 BRASSEURS INTERNATIONAL
(Anciennement dénommée LES TROIS BRASSEURS SAS)
Représentée par Philippe PICHLAK
Actionnaire unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small flourish.